

Fondation de prévoyance  
en faveur du personnel des  $\sigma$ tpg

# RAPPORT DE GESTION

---

# 2021

# SOMMAIRE

	Page
<b>RAPPORT D'ACTIVITE 2021</b>	
Administration de la Fondation .....	3
Gestion de la fortune immobilière .....	4
Gestion de la fortune mobilière .....	4
Relations avec les membres actifs et les bénéficiaires .....	4
<b>COMPTES 2021</b>	
Bilan au 31 décembre .....	5
Compte de Pertes et Profits du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre .....	6-7
<b>PRESENTATION DES ANNEXES</b>	
1. Bases et organisation .....	8-9
2. Membres actifs et rentiers .....	10
3. Nature de l'application du but .....	10-11
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes .....	11-12
5. Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture .....	13-16
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements .....	16-21
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte de résultat .....	22-23
8. Demandes de l'autorité de surveillance .....	24
9. Autres informations relatives à la situation financière .....	24
10. Evénements postérieurs à la date du bilan .....	24
<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION</b> .....	<b>25-27</b>

## RAPPORT D'ACTIVITE 2021

---

### ADMINISTRATION DE LA FONDATION

Le Comité de Gestion s'est réuni à 7 reprises en 2021. La Commission Immobilière et la Commission Financière se sont réunies à 4 reprises durant cette même année.

L'année 2021 a encore été marquée par la situation sanitaire mondiale, mais s'est terminée de manière très satisfaisante au niveau des marchés financiers.

Les actifs de la fondation ont poursuivi leur revalorisation en progressant sur l'ensemble de l'année de 8.04% contre 7.70% pour leur indice de référence. Ils ont bénéficié de l'appréciation des actions et de la hausse des rendements, réalisée par les placements en infrastructure et en immobilier indirect. La performance excédentaire que le portefeuille a réalisé par rapport à son objectif stratégique a résulté à la fois d'une allocation tactique appropriée et de la qualité des gestionnaires sélectionnés.

A titre de comparaison, les indices des caisses de pension déposées auprès d'UBS et de Crédit Suisse ont obtenu respectivement un rendement moyen de 8.06% et 8.28%.

Avec un rendement relatif au risque de 1.95 contre 1.59 pour ses paires, la gestion des avoirs de la Fondation s'est avérée particulièrement efficiente. Elle a été favorisée par la performance complémentaire de ses actifs financiers (8.82%) et par un risque réduit (4.29%) dû à la diversification favorisée par l'immobilier suisse direct et par le prêt de l'Etat de Genève.

Afin d'avoir une vision élargie et concrète des enjeux et des savoir-faire exigés pour la mise en œuvre systématique d'une gestion durable des actifs financiers de la Fondation, le Comité de gestion a bénéficié d'une formation sur les investissements responsables et a rencontré les gérants actuels des fonds dans lesquels la Fondation est investie ainsi que les principaux acteurs en Suisse dans le domaine des services de l'investissement responsable. Cela a représenté 19 auditions.

Le Comité de gestion poursuivra la démarche courant 2022 pour aboutir à la définition des conditions cadres nécessaires à la réalisation d'une gestion systématique de la durabilité de l'ensemble des placements de la Fondation.

Le Comité de gestion a décidé de verser une prime aux bénéficiaires de rente, de revaloriser la somme des salaires des assurés actifs et de créer une provision pour une baisse future du taux d'intérêt technique à 2%.

Enfin, le Comité de Gestion a suivi les travaux des Commissions Immobilière et Financière, il a approuvé les comptes 2020 de la Fondation ainsi que le budget de fonctionnement pour l'année 2021. Il a également statué sur les diverses propositions qui lui ont été soumises.

## RAPPORT D'ACTIVITE 2021

---

### GESTION DE LA FORTUNE IMMOBILIERE

La Commission Immobilière s'est occupée de l'entretien des 16 immeubles de la Fondation et de l'attribution des logements. Elle a analysé les résultats financiers du parc immobilier ainsi que sa valorisation. Elle a contrôlé le travail réalisé par les régies et s'est assurée de la bonne qualité des prestations de celles-ci.

Elle a été particulièrement active dans le cadre de la rénovation de la façade extérieure et l'assainissement des fenêtres et garde-corps des balcons de l'immeuble situé à la rue Maunoir 1 ainsi que des travaux d'entretien du parking au Bois-de-la-Chapelle 9-11.

La Commission immobilière a également pris la décision d'évaluer les potentielles améliorations énergétiques pour chaque immeuble ; des études énergétiques seront effectuées courant 2022.

### GESTION DE LA FORTUNE MOBILIERE

La Commission Financière a suivi et a contrôlé les différents mandats de gestion octroyés à ses prestataires externes et a procédé, tout au long de l'année, à plusieurs rebalancements de son allocation.

Elle s'est également occupée du suivi des comptes et du budget.

### RELATIONS AVEC LES MEMBRES ACTIFS ET LES BÉNÉFICIAIRES

Dans le but d'informer au mieux les membres actifs de la Fondation, l'administration de la Fondation a distribué, comme chaque année, un certificat de prévoyance indiquant à chaque assuré ses droits aux pensions, aux prestations de libre passage, ainsi qu'aux prestations légales.

Enfin, la Fondation s'est efforcée de conseiller et d'aider ses assurés dans le cadre de questions liées au 2<sup>ème</sup> pilier, en particulier en matière d'accès à la propriété, de rachat ou de divorce.

## COMPTES 2021

## BILAN AU 31.12.2021

A. ACTIF	Index annexe	Année 2021 CHF	Année 2020 CHF	Différence CHF
<b>Placements</b>	6.3	<b>673'440'199</b>	<b>624'011'541</b>	<b>49'428'658</b>
Liquidités		20'328'396	20'481'015	-152'619
Créances à court et moyen terme	6.9	3'989'744	3'822'748	166'996
Dépôts à terme	6.4	254'063	0	254'063
Obligations (y.c. prêt à l'Etat)		177'546'421	164'383'973	13'162'448
Actions		193'723'552	177'973'757	15'749'795
Placements alternatifs		58'153'104	55'522'118	2'630'986
Placements en immobilier		62'771'169	46'452'432	16'318'737
Immeubles locatifs	4.2 / 6.1	156'673'750	155'375'498	1'298'252
<b>Compte de régularisation de l'actif</b>	7.3	<b>102'124</b>	<b>136'097</b>	<b>-33'973</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>673'542'323</b>	<b>624'147'638</b>	<b>49'394'685</b>

B. PASSIF	Index annexe	Année 2021 CHF	Année 2020 CHF	Différence CHF
<b>Engagements</b>	7.3	<b>2'687'917</b>	<b>2'301'422</b>	<b>386'495</b>
Prestations de libre passage et rentes		1'616'735	2'087'607	-470'872
Fonds de garantie		171'984	166'120	5'864
Autres dettes		899'198	47'695	851'503
<b>Compte de régularisation du passif</b>	7.3	<b>422'224</b>	<b>507'281</b>	<b>-85'057</b>
<b>Provisions non techniques</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	5.8	<b>621'013'471</b>	<b>584'807'049</b>	<b>36'206'422</b>
Capital de prévoyance assurés actifs (100 %)	5.2	361'561'742	354'093'986	7'467'756
Capital de prévoyance bénéficiaires de rente (100 %)	5.4	398'632'820	391'912'180	6'720'640
Provisions techniques pour risques inv./décès (100 %)	5.5	4'600'000	4'600'000	0
Provisions techniques pour longévité (100 %)	5.5	2'897'068	0	2'897'068
Provisions techniques pour risques spéciaux	5.5	25'000'000	25'000'000	0
Provision liée à la baisse du taux d'intérêt technique	5.5	27'669'626	0	27'669'626
Part de financement en capitalisation partielle	5.8	-199'347'785	-190'799'117	-8'548'668
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	6.3	<b>49'418'711</b>	<b>36'531'886</b>	<b>12'886'825</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres / Découvert</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>673'542'323</b>	<b>624'147'638</b>	<b>49'394'685</b>

## COMPTES 2021

## COMPTES DE PERTES ET PROFITS DU 01.01.2021 AU 31.12.2021

C.1 PERTES ET PROFITS	Index annexe	Année 2021 CHF	Année 2020 CHF	Différence CHF
<b>Cotisations, apports ordinaires et autres</b>		<b>38'956'628</b>	<b>38'183'912</b>	<b>772'716</b>
Cotisations des salariés		11'772'668	11'600'695	171'973
Contributions de l'employeur		26'621'995	26'240'668	381'327
Primes uniques et rachats		555'654	334'265	221'389
Subsides du fonds de garantie		6'310	8'283	-1'973
<b>Retenues compensatoires viagères</b>		<b>1'923'643</b>	<b>1'956'665</b>	<b>-33'022</b>
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>5'882'332</b>	<b>6'768'863</b>	<b>-886'532</b>
Apports de libre passage		4'641'734	6'447'700	-1'805'966
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL/divorce		1'240'598	321'164	919'434
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>46'762'603</b>	<b>46'909'440</b>	<b>-146'837</b>

C.2 PERTES ET PROFITS	Index annexe	Année 2021 CHF	Année 2020 CHF	Différence CHF
<b>Prestations réglementaires</b>	7.1	<b>34'102'922</b>	<b>32'527'768</b>	<b>1'575'154</b>
Pensions de vieillesse		25'152'857	24'698'403	454'455
Pensions de survivants		4'797'490	4'700'697	96'793
Pensions d'invalidité		1'925'410	2'026'969	-101'560
Autres prestations réglementaires		500'000	374	499'626
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		0	73'582	-73'582
Prestations en capital à la retraite		1'727'165	1'027'743	699'422
<b>Prestations extra-réglementaires</b>		<b>2'364</b>	<b>2'364</b>	<b>0</b>
<b>Prestations de sortie</b>		<b>11'554'154</b>	<b>8'780'611</b>	<b>2'773'543</b>
Prestations de sortie versées		5'772'701	5'842'661	-69'959
Versements anticipés pour la propriété		4'703'880	2'284'124	2'419'755
Versements anticipés pour le divorce		1'077'573	653'826	423'747
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>45'659'440</b>	<b>41'310'743</b>	<b>4'348'697</b>

## COMPTES 2021

## COMPTES DE PERTES ET PROFITS DU 01.01.2021 AU 31.12.2021

C.3 PERTES ET PROFITS	Index annexe	Année 2021 CHF	Année 2020 CHF	Différence CHF
<b>+ Dissolution/ - Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>		<b>-36'206'422</b>	<b>-13'961'329</b>	<b>-22'245'093</b>
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.2	1'080'912	-116'650'051	117'730'963
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rente	5.4	-6'720'640	-6'585'185	-135'455
Provisions techniques pour longévité	5.5	-2'897'068	11'079'980	-13'977'048
Provision technique pour baisse future du taux technique	5.5	-27'669'626	0	-27'669'626
Recapitalisation par Etat de Genève	5.5	0	98'193'927	-98'193'927
<b>Produits de prestations d'assurance</b>		<b>393'862</b>	<b>421'970</b>	<b>-28'108</b>
<b>Prestations d'assurance / surindemnisation sur rentes</b>		<b>393'862</b>	<b>421'970</b>	<b>-28'108</b>
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-178'294</b>	<b>-174'403</b>	<b>-3'891</b>
Cotisations au fonds de garantie		-178'294	-174'403	-3'891
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-35'990'854</b>	<b>-13'713'762</b>	<b>-22'277'092</b>

C.4 PERTES ET PROFITS	Index annexe	Année 2021 CHF	Année 2020 CHF	Différence CHF
C.1 Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		46'762'603	46'909'440	-146'837
C.2 Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-45'659'440	-41'310'743	-4'348'697
C.3 Résultat net de l'activité d'assurance		-35'990'854	-13'713'762	-22'277'092
<b>RESULTAT DE L'ACTIVITE DE PREVOYANCE</b>		<b>-34'887'691</b>	<b>-8'115'064</b>	<b>-26'772'627</b>
<b>Résultat net des placements</b>	6.7	<b>48'289'721</b>	<b>25'408'549</b>	<b>22'881'172</b>
Résultat net des liquidités		7'564	-57'270	64'834
Résultat net des dépôts à terme		543'685	489'718	53'967
Résultat net des obligations / prêt à l'Etat	6.7	2'649'047	2'700'333	-51'286
Résultat net des actions		2'938	175	2'763
Résultat net des parts à des fonds de placement		34'990'910	17'897'392	17'093'518
Résultat net des placements en immobilier		5'772'285	1'718'617	4'053'668
Résultat net des immeubles locatifs	6.1	7'158'674	4'906'870	2'251'805
Frais d'administration des placements (TER)	6.8	-2'622'963	-2'059'499	-563'464
Frais de courtage des placements	6.8	-85'835	-85'229	-606
Frais supplémentaires des placements	6.8	-126'585	-102'558	-24'027
<b>Autres produits</b>	7.2	<b>30'557</b>	<b>14'396</b>	<b>16'161</b>
<b>Frais d'administration</b>	7.2	<b>-545'762</b>	<b>-611'086</b>	<b>65'324</b>
Honoraires réviseur		-28'017	-31'387	3'370
Honoraires expert en prévoyance		-48'325	-61'818	13'493
Honoraires autorité de surveillance		-15'526	-11'464	-4'063
Frais d'administration		-453'894	-506'417	52'523
<b>Excédent des produits/charges avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>12'886'825</b>	<b>16'696'795</b>	<b>-3'809'970</b>
<b>Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>-12'886'825</b>	<b>-16'696'795</b>	<b>3'809'970</b>
<b>EXCEDENT DES PRODUITS / EXCEDENT DES CHARGES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## PRESENTATION DES ANNEXES

---

### 1. BASES ET ORGANISATION

#### 1.1 Forme juridique et but

La Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois est une fondation de droit public possédant une personnalité juridique et bénéficiant de la garantie de l'Etat. Son but est d'assurer les membres du personnel des Transports publics genevois et des autres employeurs affiliés ainsi que leurs ayants droit, contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès.

Le Comité de gestion, composé de 12 membres, est l'organe suprême de la Fondation. Les TPG exercent leurs droits au sein de cet organe par l'intermédiaire de six représentants des employeurs, et le personnel par l'intermédiaire de six représentants des employés qui sont élus tous les quatre ans. La présidence est exercée alternativement tous les deux ans par un représentant des employeurs et par un représentant des employés.

#### 1.2 Surveillance, enregistrement LPP et Fonds de garantie

La Fondation est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Genève (ASFIP) sous le numéro GE-0067. Elle est également inscrite au registre du commerce. Elle s'engage en outre à appliquer les dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle ainsi que ses ordonnances. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

#### 1.3 Indication des actes et des règlements

Loi de la Fondation, loi B 5 40 - 12364	du 1er janvier 2020
Règlement général de prévoyance	du 1er janvier 2021
Règlement relatif aux mesures d'assainissement	du 1er janvier 2015
Règlement de placements	du 1 <sup>er</sup> septembre 2021
Règlement de liquidation partielle	du 1er janvier 2014
Règlement sur les passifs de nature actuarielle	du 31 décembre 2020



## PRESENTATION DES ANNEXES

---

### 1.4 COMPOSITION DES ORGANES DE LA FONDATION AU 1<sup>er</sup> janvier 2022

#### COMITÉ DE GESTION

Président	M.	VIRET Michel
Vice-présidente	Mme	HEURTAULT MALHERBE Sophie

#### *Membres désignés par les TPG*

Mmes	AMAUDRUZ Céline	Conseil d'administration TPG
	HEURTAULT MALHERBE Sophie	Directrice Finances & Gestion TPG
	LUSCHER Maja	Conseil d'administration TPG
MM.	GANTY Pascal	Directeur Infrastructures & Bâtiments TPG
	GONZALEZ Francisco	Conseil d'administration TPG
	WAGENKNECHT Thierry	Directeur Technique TPG

#### *Membres élus par les assurés*

Mme	BENARD Julie	Personnel exploitation
MM.	GAMBUZZA Antonio	Personnel administratif
	LAURET Didier	Personnel cadre
	MARTINS Joaquim	Personnel exploitation
	VIRET Michel	Personnel technique
	WAEFLER Martin	Pensionnés

#### COMMISSION FINANCIÈRE

Mmes	AMAUDRUZ Céline
	HEURTAULT MALHERBE Sophie
MM.	GAMBUZZA Antonio
	LAURET Didier, président
	WAEFLER Martin
	WAGENKNECHT Thierry

#### COMMISSION IMMOBILIÈRE

Mmes	BENARD Julie
	LUSCHER Maja
MM.	GANTY Pascal, président
	GONZALEZ Francisco
	MARTINS Joaquim
	VIRET Michel

#### ADMINISTRATION

Mme	RENZI FERRARO Franca, direction
M.	POLI Jean-Claude, comptabilité, administration
Mme	REY Sophie-Caroline, secrétariat, administration

Les membres du Comité ainsi que la direction, sont habilités à signer collectivement à deux.

#### ORGANE DE RÉVISION

BDO SA

#### EXPERT EN PRÉVOYANCE PROF.

Stephane Riesen (expert exécutant)  
PITTET Associés SA (cocontractant)

#### ARCHITECTE-CONSEIL

M. Laurent SONDEREGGER, architecte conseil SIA, Genève

#### CONSEILLER FINANCIER

M. Edouard CRESTIN-BILLET, CB Institutionnel, Genève

#### AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Autorité cantonale de surveillance des fondations  
et institutions de prévoyance du Canton de Genève (ASFIP)

## PRESENTATION DES ANNEXES

### ENTREPRISES AFFILIEES

Transports publics genevois Route de Chapelle, 1 Case postale 950 1212 Grand-Lancy 1	GCT Sàrl Place de Cornavin 2 1201 Genève	TP Publicité SA Av. de la Jonction, 17 Case postale 120 1211 Genève 8	FPTPG Rue du Quartier-Neuf 8 Case postale 92 1211 Genève 8
---	--	--	---

## 2. MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS

Assurés actifs	Année 2021	Entrées	Sorties	Année 2020	Var. nette
Hommes	1889	91	75	1873	16
Femmes	303	25	14	292	11
<b>Total</b>	<b>2192</b>	<b>116</b>	<b>89</b>	<b>2165</b>	<b>27</b>

Bénéficiaires de rentes	Année 2021	Entrées	Sorties	Année 2020	Var. nette
Retraités	715	40	13	688	27
Enfants de retraités	29	7	6	28	1
Invalides	76	9	10	77	-1
Enfants d'invalides	48	7	9	50	-2
Veuves & veufs	214	7	5	212	2
Orphelins	34	4	5	35	-1
<b>Total</b>	<b>1116</b>	<b>74</b>	<b>48</b>	<b>1090</b>	<b>26</b>

## 3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

### 3.1 Plans de prévoyance et méthodes de financement

Le plan de prévoyance de la FPTPG est un plan en primauté de prestations sur la somme revalorisée des salaires cotisants. Cela signifie que les prestations sont fixées en fonction du total des salaires déterminants, auquel vient s'ajouter chaque année une revalorisation décidée par le Comité de Gestion, en fonction des capacités financières de la Fondation.

Cette revalorisation a pour but de prendre en compte les hausses et indexations de salaires et permet ainsi de fixer l'objectif de rente à 69 % du dernier salaire assuré au terme de la carrière. Les cotisations nécessaires sont ensuite déterminées compte tenu de cet objectif. Ainsi, ce type de plan nécessite la mise en œuvre de moyens supplémentaires pour financer le coût de cette revalorisation.

L'âge de la retraite pour bénéficier du taux de pension maximum est fixé à 64 ans, soit 41 ans de carrière. Néanmoins, tous les assurés ont la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans, moyennant une réduction actuarielle de la rente.

Il est toutefois possible d'effectuer des rachats de retraite anticipée afin de maintenir le niveau des prestations maximum en cas de départ avant l'âge terme.

## PRESENTATION DES ANNEXES

---

### 3.2 Système financier

Le système financier adopté par la FPTPG est défini à l'article 24 de la loi de la Fondation. La FPTPG applique un système de capitalisation partielle, avec l'approbation de l'autorité de surveillance. Il a pour but de maintenir la fortune de prévoyance de la Fondation à un niveau lui permettant de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de rentes. Il implique également de maintenir au moins à sa valeur initiale, le taux de couverture pour l'ensemble des engagements de l'institution de prévoyance, ainsi que pour les engagements envers les membres salariés jusqu'à la capitalisation complète. Enfin, il prévoit le financement intégral de toute augmentation des prestations par la capitalisation.

### 3.3 Garantie de droit public et pérennité

Selon l'art. 72c LPP, la garantie accordée par l'Etat de Genève (loi B 5 40 - 12364 du 1<sup>er</sup> janvier 2020) à la FPTPG, l'autorise à appliquer un système financier en capitalisation partielle. L'Etat de Genève garantit la couverture des prestations de vieillesse, de risque et de sortie. Il garantit les prestations de sortie dues à l'effectif des membres salariés, ainsi que le découvert technique affectant l'effectif des assurés salariés et des bénéficiaires de rentes restant en cas de liquidation partielle. Le fait que la Fondation soit une institution de droit public lui confère, en principe, la pérennité nécessaire pour appliquer un système en capitalisation partielle. D'un point de vue financier, la portée de la garantie accordée par l'Etat de Genève s'étend à la part des engagements pour les prestations qui ne sont pas entièrement financées en capitalisation. Cette garantie reste néanmoins subsidiaire à l'obligation de la FPTPG de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir son équilibre financier.

Au 31 décembre 2021, le montant de la garantie correspond à la somme de CHF 199'347'785.- figurant au bilan de la Fondation. Il convient en outre de tenir compte de la réserve de fluctuation de valeur qui s'élève à cette même date à CHF 49'418'711.-.

## 4. PRINCIPES D'EVALUATION ET PRESENTATION DES COMPTES

### 4.1 Swiss GAAP/RPC 26

La FPTPG, institution de prévoyance de droit public appliquant un système financier en capitalisation partielle, peut s'écarter du principe de la capitalisation intégrale énoncé à l'article 65.2bis LPP, car elle est au bénéfice d'une dérogation au principe du bilan en caisse fermée selon l'article 72a LPP, et qu'elle bénéficie d'une garantie de l'Etat de Genève. Ainsi, elle a pour objectif de maintenir un degré de couverture légal minimum en conformité avec son plan de recapitalisation. Ce degré de couverture légal minimum évoluant chaque année jusqu'à atteindre un taux de capitalisation de 80 % en 2052.

Dans le cadre de l'application de la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, elle ne porte au bilan que les engagements de prévoyance correspondant au système de financement par capitalisation (système de la répartition des capitaux de couverture), selon son objectif d'équilibre financier statutaire. En effet, les institutions de prévoyance de droit public qui appliquent un système financier en capitalisation partielle inscrivent au passif de leur bilan, au titre de l'application de la norme Swiss GAAP RPC 26, les fonds de réserves actuarielles propres au système financier appliqué, d'une part, et constituent une réserve de fluctuations de valeurs dès le moment où leur degré d'équilibre est supérieur à 100 %, d'autre part.

## PRESENTATION DES ANNEXES

### 4.2 Principes comptables et d'évaluations

Les principes comptables utilisés sont les suivants :

1. La fortune mobilière est évaluée à la valeur boursière ; la méthode de conversion des devises est définie par le Global Custody, qui utilise le taux de change réel du dernier jour ouvrable de l'année. Les liquidités et créances à court et moyen termes représentent les sommes effectives dues à la Fondation. Les actions non cotées sont évaluées à la valeur d'acquisition.
2. Les engagements de prévoyance sont évalués selon la méthode statique. Ils sont calculés chaque année et attestés par l'expert en prévoyance professionnelle.
3. Pour l'évaluation du parc immobilier :

<b>Valeur réelle</b>	<b>(1 x valeur intrinsèque) + (2 x valeur de rendement) divisés par 3</b>	
<b>Valeur intrinsèque</b>	<b>Elle est calculée de la façon suivante :</b>	
Valeur à neuf (assurance incendie) plus valeur du terrain		
<b>Diminuée:</b>		
Du coût des travaux indexés pour la rénovation de l'immeuble selon méthode MER en tenant compte du coût des travaux déjà réalisés		
<b>Valeur de rendement</b>	<b>Capitalisation de l'état locatif théorique de chaque immeuble par un taux unique calculé de la manière suivante :</b>	
<b>Calcul du taux de capitalisation</b>	<b>Taux %</b>	
Taux hypothécaire	2.7	60 % du taux hypothécaire (moyenne des 30 dernières années = 4.5%).
Rendement des fonds propres	1.6	40 % du rendement des fonds propres (rendement moyen = 4 %)
Frais fixes	0.8	Selon les statistiques de la caisse
Frais d'entretien	1.2	Selon les statistiques de la caisse
Grosses réparations	0.5	Selon les statistiques mobilières suisses
Affectations spécifiques	0.1	Surface commerciale, bureaux : coefficient de 0.5. Multiplier le ratio par le coef. du % des surfaces spécifiques par rapport au locatif.
Risque vacances structurelles	0.1	
Autres	0.5	Art. 98 de la Constitution genevoise
<b>Taux de capitalisation de l'état locatif brut</b>	<b>7.5</b>	

## PRESENTATION DES ANNEXES

### 5. COUVERTURES DES RISQUES / REGLES TECHNIQUES / DEGRE DE COUVERTURE

#### 5.1 Couvertures des risques, réassurances

La FPTPG est une fondation autonome, elle ne réassure pas les risques d'invalidité et décès auprès d'un assureur externe.

#### 5.2 Évolution du capital de couverture pour les assurés actifs en primauté des prestations

	31.12.2021	31.12.2020	Différence
Solde au 1er janvier du capital de couverture	354'093'986	337'344'039	16'749'947
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	7'467'756	16'749'947	-9'282'191
<b>Total du capital de couverture pour les assurés actifs</b>	<b>361'561'742</b>	<b>354'093'986</b>	<b>7'467'756</b>
Nombres d'assurés actifs	2192	2165	27

Il s'agit des prestations de libre passage (PLP) réglementaires, compte tenu de l'article 17 LFLP, du minimum LPP et des droits acquis pour chaque assuré au 31.12.2021.

Le capital de couverture pour les assurés actifs de CHF 361'561'742.- est déterminé à l'aide des bases techniques LPP 2020 (P2020) au taux d'intérêt technique de 2,25% et sur la base d'une revalorisation des sommes de salaires cotisants de 1% au 31.12.2021.

En prenant en compte l'augmentation des engagements non couverts de CHF 8'548'668.- (cf. 5.8) liée à la recapitalisation et la variation du capital de couverture des assurés actifs de CHF 7'467'756.-, nous arrivons à un produit total de CHF 1'080'912.- se trouvant dans le résultat net de l'activité d'assurance sous C3. Pertes et Profits.

#### 5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2021	31.12.2020	Différence
<b>Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)</b>	<b>190'383'433</b>	<b>186'874'448</b>	<b>3'508'985</b>
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1.00%	1.00%	

#### 5.4 Évolution du capital de couverture pour les rentiers

	31.12.2021	31.12.2020	Différence
Solde au 1er janvier du capital de couverture	391'912'180	385'326'995	6'585'185
Modification liée au nouvel état des rentiers au 31 décembre	6'720'640	6'585'185	135'455
<b>Total du capital de couverture pour les rentiers</b>	<b>398'632'820</b>	<b>391'912'180</b>	<b>6'720'640</b>
Nombres de rentiers	1116	1090	26

En 2021, la FPTPG a ouvert 74 nouvelles rentes dont 40 rentes de retraite qui ont donné lieu à 7 rentes d'enfants de retraités, 9 rentes d'invalides qui ont donné lieu à 7 rentes d'enfants d'invalides et 7 rentes de conjoints survivants qui ont donné lieu à 4 rentes d'orphelin. Elle a par ailleurs enregistré la sortie de 13 rentes de retraite, 6 rentes d'enfants de retraités, 10 rentes d'invalides, 9 rentes d'enfants d'invalides, 5 rentes de conjoints et 5 rentes d'orphelin.

## PRESENTATION DES ANNEXES

## 5.5 Évolution des provisions techniques

	31.12.2021	31.12.2020	Différence
Solde au 1er janvier de la provision de longévité	0	11'079'980	-11'079'980
Variation de la provision pour longévité	2'897'068	-11'079'980	13'977'048
<b>Total de la provision de longévité</b>	<b>2'897'068</b>	<b>0</b>	<b>2'897'068</b>
Solde au 1er janvier de la provision pour risques	4'600'000	4'600'000	0
Variation de la provision pour risques	0	0	0
<b>Total de la provision pour risques invalidité et décès</b>	<b>4'600'000</b>	<b>4'600'000</b>	<b>0</b>
Solde au 1er janvier de la provision pour risques spéciaux	25'000'000	25'000'000	0
Variation de la provision pour risques spéciaux	0	0	0
<b>Total de la provision pour risques spéciaux</b>	<b>25'000'000</b>	<b>25'000'000</b>	<b>0</b>
Solde au 1er janvier de la provision liée à la baisse du taux technique	0	0	0
Variation de la provision liée à la baisse du taux technique	27'669'626	0	27'669'626
<b>Total de la provision pour baisse du taux technique</b>	<b>27'669'626</b>	<b>0</b>	<b>27'669'626</b>
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>60'166'694</b>	<b>29'600'000</b>	<b>30'566'694</b>

*Provision de longévité*

Afin de tenir compte de l'évolution de la longévité humaine, de nouvelles tables actuarielles sont éditées en moyenne tous les cinq ans.

La provision de longévité est calculée sur la base des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (cf. point 5.4) en appliquant un taux de 0,5% par année dès 2020 pour les tables LPP 2020 et sur les capitaux de prévoyance des assurés actifs (cf. point 5.2) en appliquant un taux de 0,25% par année dès 2020, conformément au règlement sur les passifs de nature actuarielle.

*Provision pour risques*

Afin d'atteindre son but de prévoyance, la FPTPG est tenue, en application de l'article 43 OPP 2, de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour la couverture des risques en cas d'invalidité et de décès. La constitution d'une provision de fluctuation des risques a pour but d'atténuer à court terme, les fluctuations défavorables des risques d'invalidité et de décès dans le domaine des assurés actifs. En 2021, le montant de l'objectif de cette provision déterminée par l'expert est fixé à CHF 4'600'000 ; elle correspond à la couverture de deux années de sinistralité exceptionnelle avec une probabilité de 97,5%. Ainsi, la provision n'a pas été modifiée.

*Provision pour risques spéciaux*

Dans le but de couvrir d'éventuels risques techniques spéciaux, le Comité de Gestion de la Fondation, sur recommandation de son expert, a pris la décision de constituer une provision technique d'un montant de CHF 25'000'000.- en 2019. Conformément aux dispositions réglementaires, cette provision est maintenue au 31.12.2021.

*Provision pour baisse du taux d'intérêt technique*

La provision pour baisse du taux d'intérêt technique est destinée à préfinancer partiellement ou totalement le coût issu de l'abaissement futur du taux d'intérêt technique décidé par le Comité de gestion de la Fondation. Au 31.12.2021, la provision correspond au coût d'une baisse futur du taux d'intérêt technique à 2%.

## PRESENTATION DES ANNEXES

### 5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Les conclusions de la dernière expertise actuarielle au 31.12.2018 sont les suivantes :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture légal de 61.35 %, un degré de couverture global de 61.43 % et un degré de couverture des actifs de 18.7 %, la Fondation respecte, à la date de l'expertise, les DF IPDP et le plan de financement de mai 2013.
- L'équilibre financier à long terme de la Fondation est assuré compte tenu de son financement courant, du taux de cotisation nécessaire, de la recapitalisation prévue dans la loi modifiant la LFPTPG, du niveau de performance attendu et du plan de prévoyance en vigueur.
- Les provisions techniques constituées à fin 2018 sont conformes aux exigences réglementaires. Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes. Les bases techniques appliquées par la Fondation sont jugées adéquates compte tenu de la provision d'adaptation du taux d'intérêt technique.

Toutefois, l'expert recommande à cette date d'abaisser formellement le taux d'intérêt technique à 2,25%, taux implicitement appliqué à la date de l'expertise en raison du provisionnement.

Par ailleurs, en complément, l'expert effectue chaque fin d'année un bilan technique.

La prochaine expertise actuarielle sera effectuée sur les comptes au 31.12.2021, courant 2022.

### 5.7 Bases techniques et autres hypothèses techniques

Au 31.12.2021, la Fondation utilise les bases techniques LPP 2020 (P2020), au taux d'intérêt technique de 2.25 %.

### 5.8 Capitalisation partielle

Le système financier adopté par la FPTPG est défini à l'article 24 de la Loi de la FPTPG. Il a pour but de maintenir la fortune de prévoyance de la Fondation à un niveau lui permettant de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de rentes. Il implique également de maintenir le taux de couverture au moins à sa valeur initiale pour l'ensemble des engagements de l'institution de prévoyance, ainsi que pour les engagements envers les assurés salariés jusqu'à la capitalisation complète. Enfin, il prévoit le financement intégral de toute augmentation des prestations par la capitalisation.

Le montant des engagements en capitalisation partielle au 31.12.2021 s'élève à CHF 621'013'471.-. Il se détaille comme suit :

Couverture des engagements en capitalisation partielle	31.12.2021	Degré de couverture	31.12.2020	Degré de couverture	Différence
Capital de couverture vis-à-vis des bénéficiaires de rentes	410'637'077	100.00%	391'912'180	100.00%	18'724'897
Capital de couverture vis-à-vis des assurés actifs hors RFV	210'376'394	51.35%	192'894'869	50.27%	17'481'525
<b>Total de la fortune nette hors RFV</b>	<b>621'013'471</b>	<b>75.70%</b>	<b>584'807'049</b>	<b>75.40%</b>	<b>36'206'422</b>
Engagements non couverts hors RFV	199'347'785	24.30%	190'799'117	24.60%	8'548'668
<b>Total des engagements à 100%</b>	<b>820'361'256</b>		<b>775'606'166</b>		<b>44'755'090</b>

## PRESENTATION DES ANNEXES

## 5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

	31.12.2021	31.12.2020	Différence
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires (100 %)</b>	<b>820'361'256</b>	<b>775'606'166</b>	<b>44'755'090</b>
Total de l'actif	673'542'323	624'147'638	49'394'685
./. Dettes	-2'687'917	-2'301'422	-386'495
./. Compte de régularisation du passif	-422'224	-507'281	85'057
<b>Fortune nette de prévoyance</b>	<b>670'432'182</b>	<b>621'338'935</b>	<b>49'093'247</b>
<b>Degré de couverture (Fortune à disposition sur capitaux engagés)</b>	<b>81.72%</b>	<b>80.11%</b>	<b>1.61%</b>

Le degré de couverture ci-dessus est calculé en conformité à l'article 44 OPP 2.

Le degré d'équilibre financier de la FPTPG, dans le cadre de son système en capitalisation partielle, s'élève en 2021 à 75,7 %, ce qui correspond à un montant de CHF 621'013'471.-.

Le degré de couverture minimum imposé par le plan financier de recapitalisation, adopté par la Fondation, prévoit pour 2021 une couverture totale des engagements envers les bénéficiaires de rentes et une couverture minimum des engagements envers les actifs de 47,6 % et un degré de couverture minimum total de 75,7 %.

Ainsi, le degré de couverture légal de 81.72 % mentionné ci-dessus, inclut la réserve de fluctuation de valeur. Au 31.12.2021, le degré de couverture des engagements envers les actifs s'élève à 51,35%.

## 6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RESULTAT NET DES PLACEMENTS

## 6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Conformément à la législation en vigueur, la fortune de la Fondation doit être administrée de manière à assurer la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance. Lors du placement de sa fortune, elle doit respecter les principes d'une répartition appropriée des risques. La sécurité doit être évaluée spécialement en tenant compte de la totalité des actifs et des passifs, ainsi que de la structure et de l'évolution future prévisible de l'effectif des assurés. La Fondation a établi un règlement de placement et définit une allocation stratégique. Sur cette base, elle a confié divers mandats de gestion à des spécialistes.

Si la FPTPG ne gère pas de fortune mobilière en direct, elle exerce en revanche un contrôle permanent sur ses placements. La Fondation investit dans des fonds de placements déposés auprès d'un Global Custody au sein de L'UBS.

Les fonds de placement, qui sont tous agréés par la FINMA, sont gérés par les institutions suivantes :

- Pictet & Cie                      Actions suisses, obligations suisses
- Lombard Odier                    Obligations suisses et étrangères, fonds d'infrastructures
- UBS                                    Actions étrangères, immobilier indirect
- Wellington                        Actions internationales
- UBP                                    Obligations étrangères
- Exane                                Obligations convertibles
- BlackRock                        Marchés privés



## PRESENTATION DES ANNEXES

## IMMOBILIER DIRECT

Dans le cadre de son patrimoine immobilier détenu en direct, la Fondation est soucieuse de mener une gestion durable, notamment en mettant en œuvre une juste utilisation des ressources et des énergies. Ainsi, la Fondation remplace progressivement les chaudières à mazout, pose des installations solaires en toiture et privilégie les réseaux de chauffage à distance lorsque cela est possible.

Elle met également en application des programmes appelés « Eco 21 » afin de réduire progressivement les consommations électriques et suit les installations de production de chaleur et d'eau chaude afin d'optimiser les consommations.

La valeur totale du parc immobilier est inscrite à l'actif du bilan, la valorisation des biens représente un montant total de CHF 156'673'750.-. Ce chiffre intègre une plus-value comptable d'une valeur de 0,84%.

Le parc d'immeubles locatifs est situé dans le canton de Genève, le détail par immeuble est le suivant :

Parc immobilier de la FPTPG	Valeur au 31.12.2021	Valeur au 31.12.2020	+/- Values
CARL-VOGT 9	2'151'831	2'145'280	6'551
CARL-VOGT 71	4'899'252	4'846'402	52'850
MAUNOIR 1	4'207'481	4'068'855	138'626
RACETTES 33-37	15'156'529	14'979'117	177'412
XXXI DECEMBRE 3	3'080'224	3'048'612	31'612
XXXI DECEMBRE 5	3'064'507	2'994'211	70'296
EMILE NICOLET 11	3'232'631	3'222'333	10'298
PATRU 4	5'426'178	5'371'149	55'029
MORGINES 35 – 37	15'603'304	15'235'358	367'946
BOIS-DE-LA-CHAPELLE 9-11	35'770'940	35'798'370	-27'430
QUARTIER-NEUF 4-6-8-10	9'490'677	9'423'266	67'411
CARTERET 28	3'728'864	3'712'329	16'535
J.-J. DE SELLON 2	3'574'938	3'490'126	84'812
DANCET 6	5'410'445	5'377'057	33'388
RTE DE CHENE 64,64A,64B,64C	33'037'583	32'908'287	129'296
VIEUX-BUREAU 102	5'242'733	5'232'633	10'100
VIEUX-BUREAU 108	3'595'633	3'522'113	73'520
<b>Total</b>	<b>156'673'750</b>	<b>155'375'498</b>	<b>1'298'252</b>

La variation de la valeur du parc immobilier est principalement due à deux facteurs :

D'une part, l'augmentation de l'indice de référence, utilisé dans le cadre du calcul de la valeur intrinsèque, provoque une hausse de la valeur du parc immobilier.

D'autre part, l'augmentation de la valeur de rendement des immeubles, due à l'amélioration de l'état locatif et à la diminution des travaux d'entretien, provoque également une hausse de la valeur du parc immobilier.

## PRESENTATION DES ANNEXES

Le parc immobilier de la Fondation est composé de :

- 27 immeubles (allées)
- 602 appartements
- 278 parkings et garages
- 25 arcades et dépôts

Les régies au 31.12.2021 sont les suivantes :

BURGER Rodolphe SA  
BRUN Edouard & Cie SA  
BROLLIET SA

Le résultat d'exploitation des immeubles au 31 décembre est le suivant :

Résultat d'exploitation des immeubles	CHF 31.12.2021	CHF 31.12.2020
<b>Recettes</b>		
Loyers	<b>10'475'672</b>	<b>9'870'787</b>
<b>Charges</b>	<b>4'208'249</b>	<b>4'726'362</b>
Entretien des logements et immeubles	2'250'996	2'641'889
Frais d'administration (frais de gestion et architecte *)	641'405	892'871
Frais de conciergerie	462'686	460'932
Impôts	417'452	380'430
Eau et électricité	326'865	243'448
Assurances	108'845	106'792
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>6'267'423</b>	<b>5'144'425</b>
Gros-travaux sur immeubles	-407'000	-4'116'839
Plus-value	1'298'251	3'879'284
<b>Résultat net</b>	<b>7'158'674</b>	<b>4'906'870</b>

\* Cette rubrique comprend les frais d'administration imputés aux immeubles d'une valeur de CHF 142'532.- (voir point 7.2)

En 2021, le résultat net comptable des immeubles représente un rendement de 4,61% du parc immobilier. Les frais d'administration immobilière s'élèvent à 0,40% (en 2020 : 0,57%).

### 6.2 Utilisation des extensions des possibilités de placements (art. 50 al.4 OPP 2)

La FPTPG déroge à la limite de 30 % relative aux investissements immobiliers fixée à l'article 55 OPP2. Elle déroge également à la limite de l'article 54b al.1 OPP2 fixant à 5 % la valeur maximale par objet de la fortune globale.

L'allocation stratégique d'actifs affectée à la catégorie des placements immobiliers atteint 37 %. Ce pourcentage s'élevait à 32.6 % de la fortune sous gestion au 31 décembre 2021.

Il convient de souligner que les immeubles, propriétés de la FPTPG, sont des immeubles d'habitations de bonne qualité, tous situés dans la région de Genève. Ils réalisent des rendements stables et réguliers, avec un faible niveau de volatilité, ce qui permet de garantir le respect de la sécurité et la répartition du risque dans les placements définis à l'article 50 OPP 2.

Enfin, la Fondation dispose des liquidités nécessaires pour faire face à ses engagements à court et à moyen termes, si bien que cette surpondération ne pose aucun problème particulier.

## PRESENTATION DES ANNEXES

## 6.3 Répartition de la fortune, objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Classes d'actifs	Allocation au 31.12.2021 en CHF	Allocation au 31.12.2021 en %	Allocation stratégique en % *	Marges tactiques en %*	Allocation au 31.12.2020 en CHF	Allocation au 31.12.2020 en %
Liquidités / Placements monétaires	20'582'459	3.06	0.0	0-10	20'481'016	3.28
Créances et comptes de régularisation	4'091'868	0.61	0.0	0	3'958'845	0.63
Fonds de placements obligations suisses	36'403'128	5.40	6.0	3-9	36'746'674	5.89
Prêt Etat de Genève	94'412'739	14.02	16.6	13-20	96'328'976	15.43
Fonds de placement obligations étrangères	46'730'554	6.94	5.0	2-8	31'308'322	5.02
Fonds de placement actions suisses	73'108'165	10.85	10.0	7-13	65'187'871	10.44
Fonds de placement actions étrangères	92'356'187	13.71	13.4	10-17	84'029'704	13.46
Fonds de placement actions marchés émergents	28'259'200	4.20	4.0	2-6	28'756'182	4.61
Fonds de placement infrastructures étrangères	30'184'098	4.48	4.0	2-6	27'078'015	4.34
Fonds de placement convertibles	27'969'006	4.15	4.0	2-6	28'444'103	4.56
Fonds immobiliers suisses et étrangers	62'771'169	9.32	10.0	4-16	46'452'432	7.44
Immobilier direct suisse	156'673'750	23.26	27.0	22-31	155'375'498	24.90
<b>Ensemble du patrimoine</b>	<b>673'542'323</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>		<b>624'147'638</b>	<b>100%</b>
Plac. en ME avec couverture de change	99,6 millions	15%			91,5 millions	14,9%
Plac. en ME sans couverture de change	82.3 millions	12.4%			79,7 millions	13%

\* L'allocation stratégique et les marges tactiques se basent sur le règlement de placement au 1.9.2021.

Demeurant réservé les éléments mentionnés au point 6.2, les limites d'investissement fixées aux articles 54, 54a, 54b et 55 de l'OPP2 sont respectées.

Calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	Au 31.12.2021 en CHF	Au 31.12.2021 en %	Au 31.12.2020 en CHF	Au 31.12.2020 en %
Solde au 1er janvier	36'531'886		19'835'091	
Variation due au résultat d'exploitation	12'886'825		16'696'795	
<b>Réserve de fluctuation de valeurs au bilan</b>	<b>49'418'711</b>	<b>7.34%</b>	<b>36'531'886</b>	<b>5.85%</b>
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs	99'010'722	14.70%	91'749'703	14.70%
<b>Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>-49'592'010</b>	<b>-7.36%</b>	<b>-55'217'817</b>	<b>-8.85%</b>

Le bénéfice d'exploitation 2021 de CHF 12'886'825.- a été ajouté à la réserve de fluctuation. Au 31.12.2021, celle-ci s'élève à 7,34% de la fortune totale soit une valeur de CHF 49'418'711.-.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs est déterminé sur la base d'une analyse des risques qui a été effectuée en décembre 2019 par la société PPCmetrics SA. La valeur cible s'élève à 14,70% du total de la fortune à la date du bouclage.

## 6.4 Instruments financiers dérivés en cours (ouvert)

Au 31 décembre 2021, la revalorisation au taux du marché des positions à terme en devises est enregistrée dans les dépôts à terme à l'actif.

## PRESENTATION DES ANNEXES

### 6.5 Valeurs de marché, prêt sur titres et rétrocessions

Notre institution de prévoyance n'a pas de titre en securities lending.

Les rétrocessions de frais, versées par des organismes bancaires sont intégralement comptabilisées auprès de la Fondation, en déduction des frais de gestion.

### 6.6 Résultat des placements

La performance des placements en 2021 s'est élevée à 8,04%.

En ce qui concerne nos investissements mobiliers, il est à noter que la part en actions a généré une performance de 18.9%, alors que la part des investissements obligataires a généré 1,5% de performance en 2021.

En outre, les placements alternatifs présentent une performance de 5,6 %.

Les méthodes d'évaluations retenues pour les calculs de performances sont les suivantes :

- Pour la gestion mobilière : TWR (Time-Weighted Return) selon reporting Global Custody.
- Pour l'immobilier direct : Rendement net annuel divisé par la valeur du parc immobilier au 01.01.2021.

### 6.7 Explications du résultat net des placements

Catégories de placements	31.12.2021	31.12.2020	Différence
Résultat net des liquidités	<b>7'564</b>	<b>-57'270</b>	<b>64'834</b>
Produits des liquidités	89'325	11'393	77'932
Charges des liquidités	-81'761	-68'663	-13'098
Résultat net des dépôts à terme	<b>543'685</b>	<b>489'718</b>	<b>53'967</b>
Produits des dépôts à terme	2'716'178	1'460'598	1'255'580
Charges des dépôts à terme	-2'172'493	-970'880	-1'201'613
Résultat net des obligations et prêt à l'Etat	<b>2'649'047</b>	<b>2'700'333</b>	<b>-51'286</b>
Produits des obligations et prêt à l'Etat	2'649'047	2'700'333	-51'286
Charges des obligations et prêt à l'Etat	0	0	0
Résultat net des actions	<b>2'938</b>	<b>175</b>	<b>2'763</b>
Produits des actions	2'938	175	2'763
Charges des actions	0	0	0
Résultat net des parts à des fonds de placement	<b>34'990'910</b>	<b>17'897'392</b>	<b>17'093'518</b>
Produits des parts à des fonds de placement	40'262'935	18'960'968	21'301'967
Charges des parts à des fonds de placement	-5'272'025	-1'063'576	-4'208'449
Résultat net immobilier	<b>12'930'960</b>	<b>6'625'487</b>	<b>6'305'473</b>
Produits de l'immobilier	17'553'338	16'583'336	970'002
Charges de l'immobilier	-4'622'378	-9'957'849	5'335'471
Frais d'administration des placements	<b>-2'835'383</b>	<b>-2'247'286</b>	<b>-588'097</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>48'289'721</b>	<b>25'408'549</b>	<b>22'881'172</b>

## PRESENTATION DES ANNEXES

### Intérêts du prêt à l'Etat

Suite à la recapitalisation par l'Etat, la Fondation a accordé un prêt à terme fixe avec annuité constante à l'Etat du même montant dès 2020 avec un intérêt annuel de 2,75%.

Le solde du prêt au 31.12.2021 s'élève à CHF 94'412'739.- et les intérêts se sont élevés à CHF 2'649'047.- pour l'exercice 2021.

### 6.8 Frais d'administration des placements mobiliers

En 2021, les frais d'administration des placements comprenant le TER, les frais de courtage, les commissions de gestion ainsi que les frais supplémentaires liés aux placements mobiliers se sont élevés à CHF 2'835'383.-, dont CHF 2'033'890.- ont été déterminés avec les taux TER communiqués.

Les frais d'administration des placements s'élèvent à 0.52% de la fortune mobilière.

Les frais TER sur les placements collectifs s'élèvent à 0.49 % de la fortune gérée par le Global Custody.

Le taux de transparence des placements pour 2021 s'élève à 100 % de la fortune mobilière.

La politique de la Fondation est de ne pas investir dans des fonds non transparents.

Le détail des frais d'administration des placements mobiliers est le suivant :

Frais d'administration des placements mobiliers	31.12.2021	31.12.2020
Intérêts et frais bancaires	79'372	72'117
Commission de gestion sur mandat	401'093	277'054
Frais de personnel, d'analyses et de conseil *	126'585	102'558
Honoraires du custodian	108'608	100'761
Frais sur placements collectifs (TER)	2'033'890	1'609'567
Frais de courtage (frais transactions, taxes, timbre fédéral)	85'835	85'229
<b>Total</b>	<b>2'835'383</b>	<b>2'247'286</b>

\* Cette rubrique comprend les frais d'administration imputés aux valeurs mobilières d'une valeur de CHF 71'658.- (voir point 7.2)

### 6.9 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de contributions de l'employeur

La FPTPG n'a pas un placement à proprement parler envers l'employeur. Le montant comptabilisé à l'Actif du bilan, dans le compte « Créances à court et moyen termes », concerne les comptes courants Fondation / Employeur utilisés par les entreprises affiliées pour le versement des cotisations. Les mêmes comptes courants sont utilisés pour le versement des rentes au début de chaque mois.

Le solde à encaisser de l'employeur à fin 2021 s'élève à CHF 3'038'726 et représente ainsi, conformément aux dispositions légales, moins de 1 mois de cotisations.

Le détail du compte « Créances à court et moyen terme est le suivant :

Créances à court et moyen termes	31.12.2021	31.12.2020
Impôt anticipé à récupérer	946'651	676'222
C/c employeur	3'038'726	3'031'250
Créances diverses	4'367	115'276
<b>Total</b>	<b>3'989'744</b>	<b>3'822'748</b>

## PRESENTATION DES ANNEXES

## 7. EXPLICATIONS RELATIVES A D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

## 7.1 Augmentation des dépenses relatives aux prestations

L'augmentation est due principalement au nombre de nouveaux bénéficiaires durant l'année 2021.

## 7.2 Frais d'administration de la Fondation

Les prestations fournies par le personnel de l'Administration et les membres de la Commission immobilière relatives à la gestion et à l'entretien des immeubles ont été prises en compte dans les charges d'exploitation des immeubles. Il a été procédé de la même manière pour les prestations de l'Administration et des membres de la Commission financière relatives à la gestion des valeurs mobilières.

Au 31 décembre, le détail des frais généraux et d'administration est le suivant :

Frais généraux et d'administration	31.12.2021	31.12.2020
Frais d'administration des instances de la Fondation	82 415	82 325
Charges du personnel	458 490	500 854
Frais des locaux, bureaux et informatique	83 823	72 746
Honoraires divers (informatique, juridique, médecin conseil)	43 356	26 735
Frais de déménagement	0	55 388
Honoraires organe de révision	28 017	31 387
Honoraires expert en prévoyance	48 325	61 818
Emolument autorité de surveillance	15 526	11 464
<i>./. Imputation aux immeubles</i>	-142 532	-154 921
<i>./. Imputation aux valeurs mobilières</i>	- 71 658	-76 710
<b>Total Frais</b>	<b>545 762</b>	<b>611 086</b>
Frais de dossier pour EPL et récupération de frais	28 509	10 684
Commissions d'impôt à la source	2 048	3 712
<b>Total revenus divers</b>	<b>30'557</b>	<b>14 396</b>
<b>Total frais généraux et d'administration nets</b>	<b>515 205</b>	<b>596 690</b>

Les frais généraux et d'administration nets de la Fondation pour 2021 s'élèvent à 0.08 % des capitaux de prévoyance inscrits au passif du bilan.

Par ailleurs, le coût de gestion par assuré pour 2021 passe de CHF 183.- à CHF 156.-.

## PRESENTATION DES ANNEXES

### 7.3 Détail des comptes de régularisation actifs/passifs et dettes

Le compte de régularisation des actifs s'élève au 31.12.2021 à CHF 102'124.-.

Il comprend le détail suivant :

Compte de régularisation des actifs	31.12.2021	31.12.2020
Revenus courus sur parts sociales	175	175
Loyers à recevoir	98'055	135'922
Autres produits à recevoir	3'894	0
<b>Total</b>	<b>102'124</b>	<b>136'097</b>

Le compte de régularisation des passifs s'élève à CHF 422'224.-.

Il comprend le détail suivant :

Compte de régularisation des passifs	31.12.2021	31.12.2020
Frais de gestion des placements à payer	109'178	102'233
Loyers perçus par avance	50'921	170'844
Travaux de rénovation à payer	170'000	113'000
Charges à payer	92'125	121'204
<b>Total</b>	<b>422'224</b>	<b>507'281</b>

Le compte des engagements divers s'élève à CHF 2'687'917.-.

Il comprend le détail suivant :

Engagements divers à court terme	31.12.2021	31.12.2020
Prestations de sorties à payer	1'298'990	1'709'518
Rentes et capital retraite à payer	317'745	378'089
Cotisation au Fonds de garantie à payer	171'984	166'120
Contributions aux régies et administrations	399'198	47'695
Prime unique aux bénéficiaires de rentes	500'000	0
<b>Total</b>	<b>2'687'917</b>	<b>2'301'422</b>

## PRESENTATION DES ANNEXES

---

### 8. DEMANDES DE L'AUTORITE DE SURVEILLANCE

La remarque de l'Autorité de surveillance sur les comptes de l'année 2020 relative à l'allocation des placements en devises étrangères sans couverture du risque de change a été intégrée au point 6.3.

### 9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION FINANCIERE

#### 9.1 Prêts sur polices

La FPTPG ne fait pas de prêts sur polices.

#### 9.2 Mise en gage d'actifs

Au 31.12.2021, la FPTPG n'a pas de mise en gage d'actifs.

#### 9.3 Responsabilité solidaire et cautionnement

Au 31.12.2021, il n'existe aucune responsabilité solidaire ni cautionnement.

#### 9.4 Procédures judiciaires en cours

Le 26 février 2021, la FPTPG a déposé une action en justice contre l'Etat de Genève auprès de la Chambre des assurances sociales de la Cours de justice pour un montant de CHF 20 millions dans le cadre de sa recapitalisation basée sur la loi B 5 40 – 12364. Le dossier est toujours en cours.

#### 9.5 Liquidation partielle

Aucune liquidation partielle n'a eu lieu en 2021.

### 10. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DU BILAN

Aucun événement.



## RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE

---



Tél. +41 22 322 24 24  
Fax +41 22 322 24 00  
www.bdo.ch

BDO SA  
Rte de Meyrin 123  
Case postale 150  
1215 Genève 15

Au Comité de gestion de la

**Fondation de prévoyance en faveur du  
personnel des Transports publics  
genevois (FPTPG)**

Genève

**Rapport de l'organe de révision  
des comptes annuels 2021**

(Période du 1.1. au 31.12.2021)

le 4 mars 2022  
13664/21509844/1

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE



Tél. +41 22 322 24 24  
 Fax +41 22 322 24 00  
 www.bdo.ch

BDO SA  
 Rte de Meyrin 123  
 Case postale 150  
 1215 Genève 15

### RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Comité de gestion de la

Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (FPTPG), Genève

#### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (FPTPG), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

#### *Responsabilité du Comité de gestion*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi suisse, à la Loi concernant la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (LFPTPG) et aux règlements, incombe au Comité de gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité de gestion est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Comité de gestion désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à la Loi concernant la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (LFPTPG) et aux règlements, compte tenu des explications fournies au chapitre 3.3 et 4.1 de l'annexe aux comptes annuels.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE



### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Comité de gestion répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Genève, le 4 mars 2022

BDO SA

Roland Loup  
Expert-réviseur agréé  
(Auditeur responsable)

pp Valérie Kappeler  
Expert-réviseur agréé